

CONDITIONS DE GARANTIE ET DE VENTE

Les présentes conditions de garantie et de vente contiennent l'intégralité de l'accord entre UCS et l'acheteur et remplacent tous les engagements et représentations antérieurs, tant écrits qu'oraux, entre l'acheteur et UCS. Si l'une des clauses suivantes est jugée invalide ou inapplicable pour une raison quelconque, le reste de la garantie et son application ne seront pas compromis. Toute notification de l'acheteur doit être envoyée à ULTRAFLEX CONTROL SYSTEMS, Via XXV Aprile, 45 - 16012 Busalla (GE), ITALIE.

GARANTIE

Les produits UCS sont garantis pour une période de deux ans à compter de la date de production identifiée par le numéro de série figurant sur l'étiquette. En cas de remplacement ou de réparation des produits sous garantie, la période de garantie du produit neuf ou réparé prend fin à la date correspondant à la période de garantie du produit d'origine. L'acheteur/installateur n'est pas co-garant et n'est pas autorisé par UCS à modifier ou amender les présentes conditions de garantie de quelque manière que ce soit. Si UCS confirme des défauts évidents ou une non-conformité des marchandises, le paiement d'une indemnité ou de dommages-intérêts directs/indirects de toute nature et en toute quantité est exclu.

Les frais de main-d'œuvre et autres coûts liés au retrait et à la réinstallation des produits remplacés sont exclus, ainsi que les composants non fabriqués par UCS, même s'ils sont garantis par d'autres fabricants. En cas de produits défectueux en raison de matériaux, d'ingénierie et de fabrication, UCS réparera ou remplacera (à sa propre discrétion) toute pièce défectueuse livrée par le client. Les frais d'expédition des articles remplacés ou réparés, relevant des conditions de la présente garantie, sont à la charge d'UCS. Si l'article retourné ne présente aucun défaut lié aux matériaux, à l'ingénierie ou à la fabrication, UCS ne procédera pas à sa restitution. Après évaluation, UCS informera le client par écrit de l'état du produit et des coûts de réparation si le produit n'est pas couvert par la présente garantie.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

- a) Produits non retournés à UCS pour permettre la vérification directe des défauts et la possibilité de réparation.
- b) Produits ne pouvant être identifiés par le numéro de série.
- c) Produits dont la période de garantie, identifiée par le numéro de série, dépasse la durée prévue par la présente garantie.
- d) Produits endommagés en raison d'un mauvais choix, d'une installation et d'une utilisation non conformes aux spécifications du manuel technique fourni avec le produit.
- e) Produits endommagés en raison de modifications non officiellement approuvées par UCS.
- f) Produits endommagés en raison de l'utilisation, des conditions climatiques, d'une mauvaise utilisation et maintenance, d'un accident, d'un incendie ou d'autres dommages occasionnels ne pouvant être imputés au produit.
- g) Actionneurs électriques endommagés ou défectueux connectés à des systèmes d'automatisation du bâtiment qui n'ont pas été préalablement et formellement autorisés par écrit par UCS.
- h) Produits installés en combinaison avec des composants inappropriés ou des composants non fabriqués par UCS.

De plus, nous soulignons que la présente garantie ne couvre pas les coûts liés au retrait et à la réinstallation des produits, les activités de maintenance de routine et le paiement de dommages directs ou indirects de toute nature et entité. Le client est responsable du choix et de l'utilisation appropriée du produit requis.

LOI ET JURIDICTION

Le Code civil italien s'applique et le tribunal de Gênes est compétent en cas de litige.

REMARQUE

Les descriptions et images du catalogue, du site Web et de tout autre matériel d'information sont fournies à titre indicatif. Toute reproduction, partielle ou totale, est interdite. Pour toute information détaillée, veuillez contacter notre service technique. UCS se réserve le droit de modifier ses produits à tout moment, sans préavis.

CONDITIONS DE VENTE

COMMANDES

L'envoi d'une commande à ULTRAFLEX CONTROL SYSTEMS (ci-après dénommée UCS) implique une adhésion totale et inconditionnelle aux présentes conditions de vente et doit être effectué par écrit. Ces conditions de vente peuvent être modifiées à tout moment par UCS, avec notification aux clients ayant des contrats de vente en cours. Le contrat de vente est finalisé avec l'envoi par UCS de la confirmation de commande, qui comprend tous les termes de la négociation ; si la confirmation de commande n'est pas retournée à UCS par le client avec des observations différentes dans un délai de 2 jours après réception, elle est considérée comme irrévocablement acceptée dans tous ses termes.

LIVRAISON

La date de livraison indiquée sur la confirmation de commande ne doit pas être considérée comme contraignante, étant soumise à l'approvisionnement en matériaux et à d'autres cas de force majeure. Le retard dans les délais de livraison convenus ne permet pas de demander des dommages-intérêts.

TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client, même si elles sont vendues franco de port. En cas de pertes ou de dommages aux marchandises, le client doit accepter la livraison avec réserve en indiquant le fait sur le document de transport, qui doit être signé par le transporteur. Les réclamations doivent être notifiées par écrit au transporteur et, à titre informatif, à UCS dans un délai de 3 jours à compter de la réception des marchandises.

PRIX DE VENTE

UCS se réserve le droit de modifier les prix de vente figurant sur la liste tarifaire. La confirmation de commande envoyée au client indique le prix final et, sans notification contraire de la part du client, il sera considéré comme accepté.

CONDITIONS DE PAIEMENT

La confirmation de commande contient les conditions de paiement. En cas de retard de paiement, des intérêts seront automatiquement appliqués par la loi. En cas de non-paiement, y compris pour des commandes antérieures, l'exécution des commandes en cours sera suspendue. Le droit de propriété sera réservé conformément à l'article 1523 du Code civil italien relatif à la vente.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à des défauts apparents ou à une non-conformité doit être communiquée à UCS dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception des marchandises ; en cas de défauts cachés, le délai commence à la date de découverte prouvée. Le client doit transmettre, par écrit, les informations concernant les défauts ou les non-conformités constatés. Le retour des marchandises sans autorisation écrite d'UCS n'est pas accepté. Les articles défectueux doivent être envoyés aux risques et frais du client.